26me Année N° 6197 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 24 Décembre 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Très prochainement le Journal sera imprimé en caractères neufs.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A ARMENTIERES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureau de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 23 DECEMBRE

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	22 DÉC	23 DÉC
3 0/0	83 90 /	84 00 /
3 0/0 amortissable	85 15 /	85 25 /
3 0/0 amortissable nouveau	84 50 /	85 00 /
4 1/2 0/0	112 00 /	112 90 /
Emprunts 5 0/0	113 75 /	113 50 /

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cie

	22 DÉC.	23 DÉC.
3 0/0	83 75	84 00
3 0/0 amortissable	84 70	84 90
3 0/0 amortissable nouv.	84 50	84 72
5 0/0	113 95	114 00
Banque de France	6000 00	5875 00
Banque d'Escompte	880 00	875 00
» Hypothécaire	666 00	660 00
» de Paris	1300 00	1300 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1780 00	1770 00
Mobilier	732 50	735 00
Générale	820 00	820 00
Union	2920 00	2820 00
Suez	3435 00	3350 00
Unifiée	000 00	352 00
Italien	90 30	90 40
Russe 1877	60 00	93 00
Landerbank	1200 00	1160 00
Banque ottomane	808 00	808 00
Chemins espagnols	857 50	850 00
Chemins autrichiens	710 00	706 00
Lombards	315 00	312 00
Nord d'Espagne	690 00	685 00
Saragosse	575 00	565 00
Panama	550 00	555 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4, rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* — 22 DÉC	23 DÉC.
Banque de France	5950 00	5885 00
Foncier	1760 00	1752 00
Crédit Général Français	800 00	795 00
Ce Fon. de France et d'Alg.	540 00	540 00
Mobilier Espagnol	852 00	840 00
Banque Ottomane	807 50	807 00
Est	775 00	773 00
Midi	1330 00	1320 00
Lyon	1735 00	1740 00
Nord	2170 00	2180 00
Orléans	1320 00	1320 00
Ouest	825 00	825 00
Gaz Parisien	1577 50	1565 00
Ce Gén. Transatlantique	600 00	590 00
Suez	3440 00	3350 00
Omnibus	1755 00	1730 00
Panama	570 00	562 00
Florin or 4 0/0	80 00	80 90
Hongrois 6 0/0	103 90	104 00
Egypte 6 0/0	352 00	357 00
Italien 5 0/0	90 75	90 00
5 0/0 Russe 77	93 00	92 95
Turc	13 90	13 55

DEPECHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 23 décembre.

Ventes 300 b. Marché soutenu.

Liverpool, 23 décembre.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 23 décembre.

New-York, 12 /.
Recettes 35,000 b.
New-Orléans low middling 85 /.
Savannah » » 83 /.

Bulletin du jour

L'article de M. John Lemoinne a porté le coup. Il a réveillé en sursaut les partisans de la révision; les voilà tous sur la défensive. La *République française*, l'*Union républicaine*, le *Rappel*... rivalisent d'ardeur et de raisonnements pour expliquer leur attitude. M. Gambetta à Cahors, ne voulait pas de la révision. A Tours, il en a voulu. Pour changer ainsi en deux mois, dit la *République française*, on devrait penser qu'il lui a fallu des raisons bien graves ! Lesquelles ? L'unique raison donnée est que, dans l'intervalle, le Sénat a commis deux fautes, deux actes d'indocilité. Il faut donc au plus vite l'empêcher d'en commettre.

« On comprendrait ce raisonnement, dit le *National*, si la révision, telle que la prêche l'organe de M. Gambetta, était de nature à empêcher une assemblée de se tromper ou de désobéir. Mais croit-on que mettre un peu plus de délégués dans l'élection des sénateurs aura pour effet de donner au Sénat un caractère plus infaillible ou plus malléable ? Et si l'on ne transforme pas le Sénat davantage, si l'on n'y touche que pour si peu, à quoi bon réviser ? »

Est ce bien la peine ? Telle était, en effet, la question de M. John Lemoinne. Constatons que la *République française* n'y a pas répondu. L'*Union républicaine* n'aurait pas touché au Sénat, si le Sénat avait su n'être qu'un modérateur. « Un *modérateur*, soit ! » Mais il lui a pris fantaisie d'être un *frein*, « un frein qui, ne se bornant plus à ralentir le mouvement, l'arrête court. » Du moment que le Sénat, à certains jours, est un frein, il faut le briser ? Non, pas jusque-là ! L'enchaîner ? Non plus. Lui ôter voix délibérative ? Pas même. Mais changer quelque point de détail à la manière d'élire ses membres. — « C'est parce que le Sénat est un *obstacle*, écrit ce même journal, que nous demandons sa revision. »

« Voyons, cependant, dit encore le *National* : s'il est vrai que le Sénat soit un *obstacle*, il sera un *obstacle*, aussi à la révision. Alors, c'est perdre son temps que la demander. Mais le Sénat, assure-t-on, se prêtera bénévolement à cette réforme. Alors ce sera signe qu'il était beaucoup moins *obstacle* qu'on voulait bien le dire et qu'on aura usé contre lui d'un faux prétexte. »

« Nous ne voulons pas de conflits sans solution, » dit encore l'*Union républicaine*. Il nous semble cependant qu'elle en a voulu un, le jour où elle s'est mis en tête de soutenir la révision. Car voilà bien un conflit, et la solution, où sera-t-elle ? A moins de supprimer le Sénat, — ce qu'on ne veut ni ne peut — quelle est donc la révision merveilleuse qui aura le don de nous préserver de conflits à l'avenir ?

LE SCANDALE DE BICÊTRE

Si des faits aussi monstrueux que ceux qui viennent de se passer à l'hospice de Bicêtre avaient eu lieu sous un autre gouvernement, la presse républicaine aurait fait un beau vacarme ! La révocation du directeur de cet établissement et celle du médecin du quartier des enfants épileptiques ne lui auraient certainement pas paru suffisante ! Elle aurait fait remonter la responsabilité jusqu'au directeur de l'Assistance publique.

Peut-être n'aurait elle pas eu tort, car il faut bien reconnaître qu'à tous les degrés de l'échelle administrative, la surveillance a fait absolument défaut. Comment cet homme a-t-il pu être admis en qualité de garçon de dortoir à Bicêtre, après les actes d'immoralité qui n'avaient pas permis de le garder à l'hôpital Cochin où il avait exercé les fonctions d'infirmier ?

Il faut vraiment que l'Assistance publique respecte bien peu ses pauvres pensionnaires pour oser les confier à de pareilles mains... Mais nous aimons mieux croire que le recrutement des infirmiers s'effectue dans de mauvaises conditions, ainsi que M. Bournaville l'a reconnu lui-même dans son rapport du 15 novembre 1877, par lequel il a demandé et obtenu la création des *écoles d'infirmiers et d'infirmières laïques* :

« Les qualités requises, disait-il, pour être un bon infirmier sont nombreuses.. Les infirmiers actuels remplissent-ils ces conditions ? Nous avons le regret de répondre par la négative. A côté de quelques infirmiers qui font consciencieusement leur service, il en est, en trop grand nombre, qui négligent, exploitent et brutalisent les malades. Les actes d'improbité sont malheureusement trop fréquents. De là résulte que, souvent, on voit se succéder dans le courant d'une année quatre ou cinq infirmiers et davantage dans la même salle.

» A quoi tient une si déplorable situation ? A l'insuffisance des salaires, qui éloigne de cette profession, déjà peu agréable par elle-même, les hommes laborieux et intelligents. »

Aujourd'hui encore, en présence du scandale de Bicêtre, le citoyen Bourneville s'en prend exclusivement à l'insuffisance des salaires, comme si l'argent suffisait pour produire le dévouement et la moralité indispensables au service des indigents assistés dans nos établissements hospitaliers.

Mais, loin de reconnaître qu'il s'est trompé, il ose encore récriminer contre les médecins des hôpitaux qui, en immense majorité, ont réclamé le maintien des Sœurs dans l'intérêt des malades comme dans celui du service médical. Une pareille outrecuidance nous autorise à demander pourquoi l'administration tolère, au profit du citoyen Bourneville, l'incompatibilité légale qui existe entre les fonctions de conseiller municipal et le double emploi qu'il exerce, à l'Assistance publique, en qualité de *Médecin du quartier d'aliénés de Bicêtre* et de *Directeur des Ecoles municipales d'infirmiers et d'infirmières laïques*.

Lorsqu'il a fait créer ces écoles, en 1878, il disait fièrement, dans son rapport au Conseil municipal : « L'Administration » de l'Assistance publique a jugé utile, » pour assurer le succès de ces écoles, de » nous en confier, *à titre gratuit*, la di» rection scientique. » Une fois en possession de sa direction, le citoyen Bourneville s'est fait allouer, par arrêté préfectoral du 10 mai dernier, une *indemnité annuelle de quinze cents francs*.

Dans cette situation, nous sommes en droit de demander à M le ministre de l'intérieur, sous l'autorité de qui se trouve placée l'administration de l'Assistance publique, pourquoi il ne se conforme pas aux règles administratives, en faisant appliquer l'article 1273 de l'*Instruction générale des finances*, ainsi conçu : « Il » y a incompatibilité entre deux emplois, » lorsque le titulaire de l'un d'eux est » tenu d'exercer ou de concourir à exer» cer une surveillance médiate ou immé» diate sur la gestion du titulaire de l'autre » emploi » (Lois des 24 vendémiaire et 17 frimaire an III, 2 ventôse an XI et 14 décembre 1810).

Ce docteur matérialiste n'a pas de plus grand souci que de détruire la Religion catholique, cette source intarissable du dévouement et de la charité. A-t-il vraiment l'espoir de la remplacer, pour les infirmiers, par l'*Ecole spéciale* qu'il a fondée à Bicêtre ? Il aura beau leur enseigner l'*anatomie* et la *physiologie* : ce n'est pas avec des notions scientifiques, pas plus qu'avec de l'argent, qu'on fait des hommes vertueux et de vrais serviteurs des pauvres. Le citoyen Bourneville peut déjà le constater dans les établissements hospitaliers où son influence toute puissante a fait remplacer les Sœurs de charité par des surveillantes laïques.

Or, M Bourneville est non seulement membre du conseil municipal, mais de plus rapporteur habituel de cette assemblée pour l'examen du budget de l'Assistance publique ; c'est-à-dire qu'il se contrôle et se surveille lui-même dans les deux emplois qu'il exerce à cette administration.

L'autorité judiciaire est saisie du scandale de Bicêtre, et nous espérons bien qu'elle saura faire la part des responsabilités.

Mais il appartient à l'autorité administrative de faire cesser l'incompatibilité légale que nous venons de signaler. Nous verrons si elle osera faire son devoir.

(*Union*)

Voici la piteuse réponse de M. Veil-Picard à la lettre de M. Clémenceau, que nous avons publiée hier :

Paris, 21 décembre 1881.

Monsieur,

Après plusieurs tentatives faites pour retirer le dossier Bokhos dont vous n'aviez que faire après le procès Rochefort-Roustan, je reçus de vous une lettre m'annonçant que vous seriez le soir même, à six heures, dans vos bureaux de la *Justice* pour me rendre le dossier accompagné, disiez-vous, d'une lettre que vous publieriez le lendemain dans votre journal.

Je me rendis chez vous à l'heure indiquée. C'est alors que vous m'avez communiqué, en me remettant le dossier, *une lettre outrageante* que je vous priai de retirer : ce que vous fîtes à la condition que je vous donnerais ma parole d'honneur que le dossier Bokhos, annoncé depuis longtemps dans *Paris*, ne serait pas publié *avec mon autorisation*. Je consentis, et *j'ai tenu parole*.

Comment donc aurais-je pu m'engager à empêcher *Paris* de publier le dossier sur ma reproduction photographique, puisque ce dossier, bien avant que vous ne fussiez désigné comme arbitre, avait été remis par moi entre les mains de M Ch. Laurent, qui s'était engagé à le publier, quelle que fût la décision que vous étiez appelé à rendre en vue du procès. Ce que je vous ai promis, je le répète, je l'ai tenu loyalement, et comme je vous l'ai dit hier chez vous, vous le savez mieux que personne.

J'ai bien reçu le dossier Bobhos.

E. Veil-Picard.

M. Clémenceau fait suivre cette lettre des observations suivantes :

Je n'ai plus rien à dire à M. Veil-Picard. Quand un homme en est réduit à écrire une pareille lettre, il est digne de pitié. Je maintiens naturellement tous les termes de ma lettre, et je rétablis en deux mots la vérité, non pas pour M. Veil-Picard, qui la connaît trop bien, mais pour le public.

En quittant le palais de justice, à la fin du procès Rochefort, M. Veil-Picard me pria de garder quelque temps encore le dossier Bokhos, et me donna pour la troisième fois sa parole d'honneur qu'il ne le publierait pas sans l'autorisation des arbitres.

Quarante-huit heures après, il m'écrivait pour me redemander le même dossier, dont *la publication*, disait-il, *était décidée*. Je lui donnai rendez-vous pour le soir. Il vint avec son frère. Je lui remis le dossier Bokhos et lui donnai connaissance en même temps d'une lettre que j'avais l'intention de publier dans le numéro de la *Justice* du lendemain.

Cette lettre était ainsi conçue :

« Paris, le 18 décembre.

» Monsieur,

» Vous avez pris l'engagement de ne publier le dossier Bokhos que sur l'avis conforme des arbitres choisis par M. Rochefort et par vous. Nous vous avons déclaré, M. Ménard-Dorian et moi, que nous n'étions pas favorable à cette publication.

» Aujourd'hui, vous me demandez le dossier Bokhos pour le publier. Je vous le retourne, puisqu'il est votre propriété. Mais je me dois à moi-même de protester contre votre manque de parole.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» G. Clémenceau. »

M. Veil-Picard me déclara, en présence de son frère que la publication de cette lettre l'affligerait beaucoup, que ce n'était pas lui qui tenait à publier le dossier Bokhos, et qu'il ne désirait rien tant que d'avoir une raison pour ne pas le publier. Il fut alors convenu que je rendrais publique la décision des arbitres et que M. Veil-Picard, couvert par ce document, s'opposerait à la publication. Sur quoi M. Veil-Picard me déclara que M Gambetta, qui avait eu en sa possession les deux reproductions photographiques du dossier Bokhos, lui en avait retourné une ; qu'il s'engageait, sur l'honneur, à ne pas permettre qu'on se servît de celle-ci ; et que, par conséquent, si *Paris* publiait le dossier, la responsabilité en remonterait nécessairement à M. Gambetta.

Là-dessus *Paris* publie le dossier Bokhos et nous déclare qu'il fait usage de la reproduction photographique de M. Veil-Picard. J'invite celui-ci par télégramme à passer à mon bureau, et je lui donne lecture de la lettre que j'ai publiée hier. Le malheureux se lamente, et pour s'excuser me raconte que deux de ses amis, qu'il me nomme, l'ont vivement engagé à ne pas manquer à la parole qu'il m'avait donnée, mais qu'il a eu à ce sujet les scènes les plus vives et les plus pénibles avec M. Charles Laurent; qu'il s'est rendu avec celui-ci auprès de quelqu'un qui a refusé de le recevoir, et a fait entretenir secrètement M. Ch. Laurent par un de ses secrétaires ; tout cela accompagné de gémissements et se terminant par cette demande étrange : Donnez-moi un conseil ; que dois-je répondre à votre lettre ?

Après vingt-quatre heures de réflexion, le pauvre homme répond que le dossier Bokhos a été publié sans son autorisation. Il n'a peut-être pas songé que c'est là une imputation bien grave contre M. Ch. Laurent.

Bulletin économique

Une protestation contre les réductions du tarif

La pétition suivante circule dans les ateliers d'Elbeuf :

Les soussignés,

Manufacturiers, négociants, employés, ouvriers, tous travailleurs d'Elbeuf ou vivant de son industrie.

Protestent contre les réductions de tarifs qui ont été consenties aux puissances étrangères dans les traités de commerce récemment signées et contre celles qui pourront être concédées dans les traités en voie de négociation.

Espérant que le ministère tiendra compte de leurs réclamations.

Ils viennent solliciter du gouvernement de la République la protection de leur industrie si éprouvée

Sans droits compensateurs suffisants, l'industrie d'Elbeuf est menacée de disparaître complètement.

—

Un manufacturier de la même ville, M. Edmonn His, adresse la lettre circulaire suivante aux industriels des villes françaises dont l'industrie est menacée par les traités de commerce :

Elbeuf, 21 décembre 1881

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un spécimen de pétition dont j'ai pris l'initiative, et qui se couvre de signatures dans les fabriques et les ateliers de notre ville, ainsi que dans toute la circonscription industrielle d'Elbeuf.

Cette pétition populaire est une protestation contre les réductions de tarifs qui ont été consenties aux puissances étrangères dans les traités de commerce récemment signés et contre celles qui peuvent être encore concédées dans les traités en voie de négociation.

J'espère donc que personne ne refusera de donner son appui à cette suprême tentative.

Je compte, Monsieur, sur votre patriotisme, et vous prie de bien vouloir vous associer à cette œuvre de revendication dont le seul but est de défendre l'intérêt de l'industrie nationale.

Je fais le même appel dans 45 villes de France dont les intérêts sont également menacés.

Le temps presse ; il faut donc agir sur l'heure, et une fois vos pétitions signées, les remettre à votre député, en le priant de s'entendre avec ses collègues, afin que le dépôt général du pétitionnement se fasse en même temps sur le bureau de la Chambre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Edmond His.

—

Une délégation composée de MM. E Lecoq, ancien président de la Chambre de commerce du Hâvre ; Emile Masquelier, membre de la Chambre de commerce; E. Westphalen, membre du Conseil d'arrondissement; Ernest Siegfried, négociant, et Lionnet, courtier, s'est rendue à Paris, afin de remettre à M. le ministre du commerce une pétition adressée au gouvernement par les principaux négociants importateurs, commissionnaires et coutiers de cette place.

Cette délégation a été reçue, hier matin, par M. le ministre du Commerce et des Colonies, et lui a présenté une pétition revêtue de la signature des chefs d'une soixantaine des principales maisons du Havre.

Cette pétition signale à M. le ministre, la décroissance du commerce d'importation des cotons en laine, par suite de la situation fâcheuse de l'industrie cotonnière en France.

Les signataires estiment que le traité belge contient déjà sur les filés et tissus de coton des concessions regrettables, et ils s'opposent énergiquement à ce que de nouvelles concessions soient faites à l'Angleterre, persuadés qu'elles seraient fatales au commerce d'importation du Hâvre.

Voici, du reste, le texte de cette pétition :

Monsieur le Ministre,

L'époque approche où notre régime commercial sera définitivement fixé avec les principales nations de l'Europe.

» Trois traités de commerce deja ont été conclus avec l'Italie, l'Autriche et la Belgique ; mais le plus important, celui qui doit nous lier avec l'Angleterre, rencontre des difficultés sérieuses par suite des exigences de ce pays, à l'égard des produits manufacturés de coton.

» L'industrie cotonnière, en France, a été très malheureuse depuis quelques années, elle a subi, coup sur coup, une série de crises terribles, qu'il faut malheusement attribuer à la concurrence ruineuse de l'Angleterre.

» Dès 1860, nos voisins d'outre-Manche se sont crus appelés à fournir le monde entier de leurs produits manufacturés ; leur but a toujours été d'écraser leurs rivaux du Continent, et ils y seraient certainement arrivés, si la plupart des nations de l'Europe et les Etats-Unis n'avaient notablement relevé leurs barrières. Leur immense outillage ne leur en est pas moins resté, et il en résulte pour eux une surabondance de production qui leur fait subir périodiquement des crises terribles, dont le contre-coup se fait sentir chez nous.

» Nous sommes partisans d'une sage liberté commerciale et ennemis d'une protection exagérée ; mais nous repoussons énergiquement toute mesure qui aurait pour résultat de nuire à l'industrie cotonnière, dont les intérêts sont intimément liés aux nôtres comme importateurs, commissionnaires et courtiers. Nous comptons donc sur votre fermeté pour défendre notre industrie nationale en ne faisant *aucune* concession nouvelle à l'Angleterre, la prospérité de notre port y est directement intéressée.

» Monsieur le Ministre,

» Le commerce du coton au Hâvre, occupe la première place dans le mouvement général de nos entrées ; car sur 1,500,000 tonnes, il à figure lui seul pour 150,000 tonnes, d'une valeur moyenne de 210 millions de francs.

» Il dépend de vous et du Parlement de maintenir cette branche importante de notre richesse nationale ou de la voir s'effondrer en quelques années, si le gouvernement ne sait pas résister aux efforts de la diplomatie anglaise. »

Veuillez agréer, etc.

(*Suivent les signatures.*)

BULLETIN DU TRAVAIL

Grève des ouvriers pâtissiers et glaciers

Bordeaux, 22 décembre.

Les ouvriers pâtissiers et glaciers demandent l'abolition du bureau de placement institué par les patrons, la fixation du travail à 14 heures en hiver, à 13 h. en été, et l'établissement du tarif de cinquante centimes par heure supplémentaire de travail. Leur chambre syndicale a convoqué les patrons à une réunion pour discuter ces conditions.

Aucun patron ne s'étant présenté, leur absence a été considérée comme un refus et la réunion a adopté l'ordre du jour suivant : Tous les ouvriers signataires sont tenus de suspendre le travail.

—

Grève d'ouvriers tisseurs

Une grève vient de se déclarer à Elincourt (Nord), parmi les ouvriers tisseurs de la fabrique Reyrel et Duché. Ils réclament une augmentation de salaire. Leur prétention n'ayant pas été admise, ils ont quitté les ateliers et sont rentrés chez eux au milieu du plus grand calme.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Alfred Reboux a adressé la lettre suivante à la *Vraie France* :

Monsieur le gérant
de la *Vraie France*,

Aux documents et aux témoignages produits par moi, M. Behaghel ne répond que par des explications si entortillées, qu'elles constituent des aveux aux yeux de tout lecteur attentif et impartial. Je ne suivrai pas votre nouveau rédacteur en chef dans le dédale de sa pitoyable défense. Je ne m'attacherai qu'à quelques points essentiels.

La formation de la *Société des Journaux réunis*, constituée au capital de 450,000 francs et non 4,500,000 francs, comme vous le fait dire M. Behaghel, n'a été qu'une opération commerciale, ne

---

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE

— 3 —

La Châtaigne

II

Suite

Contre toute prévision, mistress Rudleslay éprouva, vers sa cinquantième année, les premiers symptômes d'une grossesse qui l'embarrassa fort. Sa fécondité tardive lui semblait difficile à supporter au même titre que l'héritage de certains noms est accablant. La joie l'emporta bien vite sur la nuance de ridicule qui s'attachait à cette preuve sans réplique de la très honorable constance de deux époux. Mistress Rudleslay, petite, vive, mignonne, était bien conservée et aurait pu dissimuler dix ans ; les apparences, par conséquent, justifiaient son état intéressant.

Quand à Henri Rudleslay, ce ne fut pas de la joie qu'il éprouva, mais bien un véritable délire, à la pensée qu'il allait avoir enfin ce qu'il avait tant et depuis longtemps désiré, un enfant de sa chair et de son sang. Il attendait un fils, la Providence lui envoya une fille. Trop heureux pour lui garder rancune de sa déconvenue, il s'empressa de lui donner le nom de Théodora, lequel, comme on sait, signifie *présent de Dieu*.

A partir du moment où mistress Rudleslay eut la certitude d'une maternité effective, la tendresse vigilante dont son mari et elle avaient entouré Navah cessa d'être exclusive ; on la confia avec moins de scrupule à ses bonnes. Elle en avait deux : une Anglaise et une Française, parlait la langue de chacune d'elles. Après la naissance de Théodora, qui absorba toute leur attention, les Rudleslay ne s'occupèrent plus guère personnellement de la petite Russe. Ils ne la négligèrent pas pour cela ; seulement, de fille unique, elle descendit au rang de fille cadette, en dépit des lois de l'âge, et elle ne fut destinée, dans leurs projets, qu'à devenir la camarade de Théodora, jusqu'à l'époque où elle pourrait être pour elle une société, c'est-à-dire passer à l'état de demoiselle de compagnie.

Plus tard apparaissait pour Navah, dans un horizon lointain, la perspective d'un mariage convenable, à moins qu'elle ne préférât la carrière d'institutrice qu'on lui ménagerait les moyens de suivre. Dans tous les cas, elle n'avait pas à se préoccuper de la question matérielle, une donation faite à sa majorité devant lui assurer un petit revenu.

Sept autres années s'écoulèrent. Mistress Rudleslay s'approchait de la soixantaine, son mari l'avait dépassée depuis huit ans. Ils étaient, l'un et l'autre, vigoureux, sains et de bonne santé ; Théodora poussait comme un champignon, et Navah, qui venait d'entrer dans sa douzième année, avait manifesté une intelligence tellement supérieure, elle avait si bien profité des excellentes leçons qui lui avaient été prodiguées, qu'elle était extraordinairement sensée, grave et instruite pour une fillette de son âge.

C'est vers ce temps que, pour la première fois, elle entendit son histoire des lèvres de Mistress Rudleslay. L'insouciance naturelle à la jeunesse ne lui permit pas d'y attacher alors toute l'importance que ce récit méritait. Mais elle en apprit assez pour que, sa gravité précoce aidant, elle y puisât plus d'un enseignement dont elle fit son profit sans tarder.

Les enfants ont sur l'égalité sociale des idées instinctives qui leur viennent on ne sait d'où, et que l'éducation seule redresse. Jusqu'à ce que celle-ci leur ait fait sentir la ligne de démarcation que la différence de condition ou de fortune trace entre les hommes, ils n'en aperçoivent aucune. Cette initiation, souvent douloureuse et qui estrarement exempte de froissement, s'opéra d'elle-même en Navah, grâce probablement à la précaution de mistress Rudleslay. Jamais il ne lui arriva de se plaindre de Théodora. Pourquoi ? Sinon parce qu'elle comprenait, sans que personne le lui eût dit, qu'elle aurait fatalement toujours tort. Par contre, et en vertu de lois morales qui dérivent du même principe. Théodora se montra, d'autant plus agressive et tyrannique qu'elle savait avoir en Navah, moins une campagne, qu'une esclave pour qui elle pouvait être impunément taquine, aigre, méchante à l'occasion.

Il n'existait aucune sympathie entre la petite Théodora et Navah ; c'est ce qu'on fut assez promptement obligé de reconnaître, en s'avouant même que ce n'était pas la faute de la fille des paysans russes. Car celle-ci, injustement repoussée par l'enfant de ses parents d'adoption, ne cessa jamais de se montrer pour elle d'une inaltérable douceur, d'une patience à toute épreuve, comme aussi de lui témoigner une profonde affection. Théodora abusait de sa situation, elle était sournoise, violente, quinteuse, et parfois sujette à des accès de colère incroyables. Il serait assez curieux de rechercher ce qu'est devenu son caractère, maintenant qu'elle est jeune fille en âge d'être mariée. Mais Navah n'a pas la curiosité d'aller voir en Angleterre, en Suisse, en Italie ou ailleurs, ce qu'il est advenu d'elle. On osera peut-être à l'ingratitude. Rien ne serait moins fondé, ainsi que ce qui suit va le démontrer.

Le Rudleslay avaient une sorte de régularité dans leur existence aventureuse ; le retour de certaines saisons les ramenait, pour ainsi dire périodiquement, aux mêmes endroits. Depuis un certain nombre d'années, ils venaient passer à Biarritz les mois d'octobre et de novembre.

Cette plage, mise à la mode par l'impératrice Eugénie, est, comme personne ne l'ignore, très fréquentée pendant l'arrière-saison. Parmi les Français que rencontraient là chaque années les Rudleslay, se trouvait un ancien négociant de Bordeaux qui, lui aussi, possédait une grande fortune. Il se nommait Laglave, était veuf et avait une fille de l'âge de Navah. C'est par ces enfants que s'établirent les premières relations entre les deux familles. Une sympathie très prononcée attirait l'une vers l'autre Navah et Mlle Laglave, qui se quittaient le moins possible pendant le séjour à Biarritz. Il y avait entre elles un point de rapprochement qui contribua à cimenter leur amitié : ni l'une ni l'autre n'avaient connu leur mère, celle de Mlle Langlave ayant également succombé peu de jours après la naissance de sa fille.

La petite Laglave avait une enfance difficile ; elle était maladive, d'un caractère triste et d'une santé débile. On l'envoyait tous les ans aux bains de mer, pour tâcher de la fortifier. Explique qui pourra cette anomalie : dès qu'elle connut Navah, sa mélancolie disparut, elle se porta mieux, sans doute parce qu'elle joua davantage au grand air ; son état enfin s'améliora à un tel point, que l'attention de M. Laglave fur attirée sur cette affection naissante.

Il adorait son enfant, dernier souvenir d'une femme qu'il avait tendrement aimée et qu'il avait perdue fort jeune. On pense s'il encouragea de tout son pouvoir une liaison qui avait eu déjà de si miraculeux résultats. Les avances qu'il fit aux Rudleslay ne furent pas perdues, et enfin l'histoire de Navah, qu'on lui raconta presque aussitôt, l'attacha plus encore à la jeune amie de sa fille.

On se connaissait depuis trois saisons, lorsque la quatrième année, peu de jours après son arrivée à Biarritz, M. Rudleslay fut appelé brusquement en Angleterre. Comme il ne voyageait pas sans sa femme et sans Théodora, le départ immédiat fut résolu. Reviendrait-on et à quelle époque ? C'est ce que personne ne savait. Toutefois, un espoir prochain de se revoir bientôt subsistait ; les Rudleslay, d'un côté, les Laglave, de l'autre, ayant décidé de venir passer l'hiver à Nice.

La petite Laglave qui perdait la petite Navah après avoir eu à peine le temps de l'embrasser, se montra fort attristée de cette brusque séparation. Elle était mal remise encore d'une maladie qui l'avait clouée dans son lit une partie de l'été. Son chagrin était si profond, que M. Laglave, inquiet, avisa aux moyens de la consoler. L'affection paternelle est ingénieuse ; il imagina promptement une combinaison des plus simples, pourvu que M. Rudleslay consentît à l'employer. Elle consistait à laisser Navah à Biarritz, à la lui confier jusqu'au retour de la famille : on se trouverait à Nice. L'Anglais ne se fit pas prier, il accueillit avec empressement cette solution, que ratifia Navah avec une satisfaction égale.

Deux mois se passèrent. Aux premiers froids. M. Laglave se dirigea vers Nice, mais il y attendit vainement les Rudleslay. Vers la fin de février seulement une lettre arriva. Elle était datée de Madère, et annonçaitt qu'à son grand regret M. Rudleslay avait été dans la nécessité de renoncer à son projet primitif, qui était de se rendre dans le midi de la France. Il mandait que son séjour à Madère se prolongerait encore pendant plusieurs semaines ; que si M. Laglave voulait bien conserver jusque là, chez lui, la petite Navah, qui se plaisait avec sa fille et que celle-ci aimait beaucoup, il lui en serait reconnaisssant, sauf à aviser ultérieurement.

M. Laglave accepta. A l'expiration du terme fixé, nouvelle lettre de M. Rudleslay ; il était de retour en Aegleterre et expliquait que son intention était de placer Navah dans une institution de jeunes filles dont il avait fait choix. à Boulogne-sur-Mer, jusqu'à ce que son éducation fût achevée par la délivrance de brevet d'institutrice. Il priait M. Laglave d'expédier l'enfant à Boulogne, en la confiant à une personne sûre, n'hésitant pas, d'ailleurs, à se chargeait des frais que ce voyage occasionnerait.

L'étonnement de M. Laglave n'eut de comparable que la désolation de sa fille, et la douloureuse résignation de Navah. Ce n'était plus simplement une séparation momentanée, cette fois elle était complète, et on peut ajouter définitive. Pendant les quelques mois qu'elles avaient vecu ensemble, les deux amies s'étaient de plus attachées l'une à l'autre, al point que leur intimidité équivalait à cele que créent les liens du sang entre deux sœurs. M. Laglave prit sur lui d'écrire à M. Rudleslay que, puisque son intention était de faire entrer Navah dans un pensionnat en France, il lui serait peut-être indifférent qu'elle fût à Bordeaux au lieu d'être à Boulogne ; que, dans le cas où cette modification lui semblerait pouvoir être adopte sans inconvénient, il l'en remercierait et prendrait volontiers l'engagement de surveiller l'éducation de sa protégée avec toute la sollicitude d'un père de famille. La réponse se fit attendre trois mois, au bout desquels M. Rudleslay, alors en Hollande, remercia affectueusement M. Laglave et lui déclara accepter l'engagement qu'il prenait de se charger désormais, en son lieu et place, de l'avenir de Navah. Rien de plus.

(*A Suivre*)